

L'ABRI D'ESPOIR

GUIDE DE LA RÉSIDANTE

Programme long terme



Le personnel de l'Abri d'Espoir vous souhaite la bienvenue. Nous espérons que votre séjour parmi nous sera enrichissant et qu'il vous sera possible de trouver des solutions à vos difficultés actuelles.

Le présent guide a été créé pour votre sécurité et vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de notre maison. Nous vous demandons de le lire et de le signer.

CODE DE VIE

- ❑ Le respect de soi et des autres résidentes ainsi que des membres du personnel est exigé en tout temps.
- ❑ Aucun acte de violence, que ce soit en paroles ou en gestes, ne sera toléré durant votre séjour. La violence verbale ou physique est une cause de renvoi immédiat.
- ❑ Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment, ou dans le jardin, à l'exception du fumoir.
- ❑ La possession et l'usage de drogue ou d'alcool à l'extérieur ou à l'intérieur de l'Abri, ainsi que la possession d'objets jugés dangereux, (arme, couteau, etc.) pourraient être une cause de renvoi.
- ❑ Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de remettre tous vos médicaments (prescrits ou en vente libre). Les médicaments vous seront administrés tels que prescrits.
- ❑ Aucune activité à caractère sexuel n'est permise à l'Abri.
- ❑ Il est strictement défendu d'emprunter ou de prêter de l'argent entre résidentes.



REPAS – NOURRITURE

- ❑ Tous les repas fournis par notre cuisine sont inclus dans le montant de la contribution financière.
- ❑ Ces repas doivent être consommés à la salle à manger, durant les heures de repas. Les repas venant de l'extérieur peuvent être consommés dans les pièces communes du 3^e étage seulement.
- ❑ L'horaire des repas est affiché sur le babillard. Veuillez nous aviser si vous ne pouvez pas arriver à l'heure, ou s'il vous faut un lunch pour la journée.
- ❑ Une cuisinette est à votre disposition. Veuillez la garder propre.
- ❑ Une distributrice de boissons gazeuses est au rez-de-chaussée.



PROPRETÉ – TENUE VESTIMENTAIRE

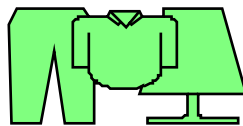
- ❑ La douche est obligatoire à l'admission.
- ❑ Chaque résidente a la responsabilité de faire son lit le matin, de nettoyer sa chambre, et de laver ses draps une fois par semaine.
- ❑ Chaque résidente a la responsabilité de participer aux tâches ménagères du centre.

- ❑ Une buanderie est à votre disposition. À votre arrivée, vous recevrez une carte de lavage, moyennant un dépôt de 5 \$.
- ❑ Nous demandons aux résidentes d'être habillées pour les repas à la salle à manger. Après le souper, vous pouvez mettre votre robe de nuit.
- ❑ Nous demandons aux résidentes de porter des pantoufles ou des souliers dans le bâtiment.
- ❑ Si vous en avez besoin, une serviette, une débarbouillette et des draps vous seront remis à votre arrivée. Veuillez les remettre à votre départ.



LEVER ET COUVRE-FEU

- ❑ Le lever a lieu à 7 h du lundi au vendredi et à 10 h 30 pendant la fin de semaine.
- ❑ Il n'y a pas de couvre-feu au programme long terme.
- ❑ Le découchage est un privilège qui doit être mérité.



EFFETS PERSONNELS

- ❑ Le centre n'est pas responsable de vos effets personnels durant votre séjour. Lorsque vous quittez l'Abri, nous ne gardons vos effets personnels que pendant deux jours. Après ce délai, nous en disposerons sans préavis. Nous ne sommes en aucune manière responsables des objets laissés à l'Abri.

SORTIES—DÉPART – VISITES

- ❑ Vous êtes libre d'entrer et de sortir de la maison, mais en utilisant uniquement la porte d'entrée.
- ❑ Votre séjour est sur une base volontaire. Vous avez le choix de quitter le centre quand vous voulez.
- ❑ Les visites sont permises, avec l'autorisation de l'intervenante de service et peuvent avoir lieu au 3^e étage.



TÉLÉPHONE

- ❑ L'usage du téléphone est gratuit, mais il doit être partagé avec toutes les résidentes. Il n'est pas possible de faire des appels interurbains et nous n'acceptons pas les appels à frais virés.

SÉCURITÉ

- ❑ Veuillez fermer la porte de votre chambre en tout temps.
- ❑ Veuillez apprendre à connaître toutes les sorties d'urgence.
- ❑ Il est interdit de prêter vos clés à une autre résidente. Si vous perdez une clé, nous vous demanderons de payer le montant de cette dernière.



ACTIVITÉS

- ❑ Service de pastorale : deux fois par semaine. Veuillez consulter l'affiche.
- ❑ Les activités de la semaine sont affichées sur le babillard.
- ❑ Les intervenantes ont des cartes d'accès à la piscine. Profitez-en !
- ❑ Télévision : il y en a une au salon.
- ❑ Matériel de tricot, casse-tête, jeux, livres, etc. : demandez aux intervenantes ce qui est à votre disposition.

LOCAUX

- ❑ La salle de séjour, le fumoir et la salle à manger sont des pièces communes. Elles sont accessibles à toutes. Veuillez respecter l'espace de chacune.
- ❑ Les autres étages du centre ne sont pas accessibles, à moins d'une autorisation de l'intervenante de service.
- ❑ Les bureaux sont hors limites, à moins d'être accompagnée d'un membre du personnel.

Engagement

Je _____ atteste avoir lu le code de vie et je m'engage à respecter le fonctionnement de l'Abri d'espoir, le programme, et le plan d'intervention établi avec mon consentement. Je comprends que tout manquement grave peut être une cause de renvoi.



Signature (obligatoire) : _____

Date : _____